

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-031

Autorisant le maire à solliciter une aide financière auprès de l'Ile-de-France Nature dans le cadre du 2^{ème} Appel à Manifestation d'Intérêt « Retour de la nature en ville »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22, L.2331-6 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT le projet de la commune de se faire accompagner dans le réaménagement de la cour d'école élémentaire de l'Orme pour créer un îlot de fraîcheur ;

CONSIDERANT la possibilité d'obtenir une aide financière auprès de l'Ile-de-France Nature ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De soumettre un dossier de demande de subvention auprès de l'Ile-de-France Nature dans le cadre du 2^{ème} Appel à Manifestation d'Intérêt « Retour de la nature en ville » pour les études d'accompagnement au réaménagement de la cour d'école élémentaire de l'Orme.

ARTICLE 2

De solliciter une aide financière la plus élevée possible sachant que le projet est estimé à 15 575€ HT soit 18 690€ TTC.

ARTICLE 3

De signer tout document s'y rapportant.

ARTICLE 4

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication

ARTICLE 5

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame le comptable public.

Fait à Marcoussis, le 12 février 2024

Le Maire,
Olivier Thomas

